REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de **SEINE ET MARNE** **DEL2016**

0015

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le douze février, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 5 février 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

<u>PRESENTS</u>: M. VACHEZ, M.DIOGO, MME.NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE(arrivée à 20h52), MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, M.BEAULIEU, MME NEDJARI, M. RATOUCHNIAK(arrivé à 21h02), MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M.MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME VICTOR, M.ROSENMANN, M. KRZEWSKI, MME KRA,

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Madame COLLETTE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG, Monsieur BARDET qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ Madame BEAUMEL qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC Madame CAMARA qui a donné pouvoir à Madame NAKACH, Monsieur DRAME qui a donné pouvoir à Madame KRA, Monsieur KAPLAN qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI, Madame BOUHENNI qui a donné pouvoir à Madame NATALE,

Arrivée de Mme DODOTE à 20h52 au point n° 1 de l'ordre du jour, Arrivé de M.RATOUCHNIACK à 21h02 au point n°1 de l'ordre du jour,

ABSENTS:

- Madame Patricia PELLICIOLI,
- Monsieur Hoang NGUYEN,

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur Stéphane CALAMITA,

Point 4: Plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la réserve parlementaire concernant la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur le bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (3^{ème} tranche)

portant sur le plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la réserve parlementaire concernant la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur le bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (3^{ème} tranche) (2)

VU l'Article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

CONSIDERANT le projet de réalisation de travaux d'économies d'énergie par le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (3ème tranche),

CONSIDERANT les modalités d'attribution des subventions spécifiques pour l'exercice 2016 fixées

par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la Réserve Parlementaire,

CONSIDERANT que seront inscrits au budget primitif 2016 les crédits destinés à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (3ème tranche),

CONSIDERANT qu'il a été passé un marché public de travaux (n° 2014.006 – lot 2), qu'à l'issue de cette procédure, le montant des travaux a été estimé et qu'il convient dès lors de valider le plan de financements de cette opération,

CONSIDERANT que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES
Coûts estimatifs prévisionnels (3ème tranche) (susceptibles d'être revalorisés)		
Travaux	: 173.975 € H.T	Réserve Parlementaire : 10.000,00 €
T.V.A 20 %	: 34.795 €	Part Communale : 198.770,00 €
TOTAL DÉPENS	SES : 208.770,00 €	TOTAL RECETTES : 208.770,00 €

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt pour la Commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de participer à la prise en charge financière pour la réalisation de ces travaux,

<u>ENTENDU</u> l'exposé de Monsieur Mathieu VISKOVIC, Maire-Adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité Publique, de la Politique de la Ville et des Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls sus considéré,

DECLARE que les sommes mentionnées à la présente délibération sont approximatives avant travaux et susceptibles d'être actualisées à la date des travaux,

SOLLICITE au titre de la Réserve Parlementaire de Mr le Député une subvention d'investissement, pour un montant global de 10.000,00 € pour la réalisation de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (3ème tranche) ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions complémentaires,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016, en section d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORM

Le Maire

Daniel VACHEZ

1 6 FEV. 2016

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le 1 6 FEV 2016